Envoyé en préfecture le 11/12/2025
Reçu en préfecture le 11/12/2025
Publié le
ID : 056-215600362-20251210-CM10122516-DE

COMMUNE DE CAUDAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers en exercice : 28
Nombre de présents : 25
Nombre de procurations : 3
Nombre de votants : 28
Date de la convocation : 2 décembre 2025
Date de publication : 11 décembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq
Le dix décembre, à 18 heures 30
Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la Présidence de Monsieur Fabrice VELY, maire.

ETAIENT PRESENTS :

Christophe ALLAIN – Pascale AUDOIN – Olivier BENGLOAN – Charlotte CARO – Laure CORDEROCH – Déborah DEFOSSEZ – Martine DI GUGLIELMO – Valérie DUPRE – Jean-Michel EVANNO – François EZANNO – Isabelle GESREL – Jérôme FALQUERO – Marie-Pierre LE CHEVILLER – Marcel LE HELLAYE – Philippe LE HEN – Vincent LE HUITOUX – Claude LE QUELLENEC – Sandrine LE ROUX – Hélène LEFORT – André LOMENECH – Jérôme ROUILLON – Laure SIMON – Jean-Yves SINQUIN – Marcel TALVAS – Fabrice VELY

ETAIENT ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION :

- Richard DUMONT à Claude LE QUELLENEC
- Jocelyne LE SAEC à Martine DI GUGLIELMO
- Coralie COUGOULAT à Marie-Pierre LE CHEVILLER

Madame Charlotte CARO a été désignée, à l'ouverture de la séance, secrétaire par 28 voix pour et 1 abstention.

ACQUISITION FONCIERE – PROPRIETE DES CONSORTS CIVEL

Envoyé en préfecture le 11/12/2025
Reçu en préfecture le 11/12/2025
Publié le
ID : 056-215600362-20251210-CM10122516-DE

ACQUISITION FONCIERE – PROPRIETE DES CONSORTS CIVEL

La Commune souhaite se porter acquéreur d'une parcelle de terrain appartenant aux consorts Civel en bordure de la route départementale 769.

Cette parcelle est empruntée de fait et depuis plusieurs décennies par les personnes qui parcourent les circuits de randonnée existants sur la Commune.

La parcelle est cadastrée en section ZP numéro 730 et a une contenance de 6 205 m².

Les consorts Civel ont donné leur accord en vue d'une cession à la Commune pour un prix de 0,25 € par mètre carré, conformément à l'évaluation de France Domaine.

Le conseil municipal,
Après en avoir délibéré,
Décide, à l'unanimité :

- d'approuver l'acquisition de la parcelle cadastrée en section ZP numéro 730 auprès des consorts Civel,

- de fixer le prix d'acquisition à 0,25 € par mètre carré,

- de désigner l'office notarial de Caudan, situé 2 rue de Kergoff à Caudan, en vue d'authentifier l'acquisition,

- de préciser que les frais d'acte notarié sont à la charge de la Commune,

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte correspondant.

Pour copie conforme,

Le Maire

MAIRIE DE CAUDAN

Fabrice VELY